



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture Départementale
Territoires et de la Mer

22 SEP. 2022

CÔTES D'ARMOR



**Direction Régionale
des Affaires Culturelles**

Rennes, le 19 SEP. 2022

Service régional de l'archéologie

Affaire suivie par : Anne VILLARD-LE TIEC
Gestion des Côtes-d'Armor
Tél. : 02 99 84 59 02
Courriel : anne.villard@culture.gouv.fr

Réf : SRA/ 22 1988

Le Préfet

à

DDTM 22
SE

Objet : Autorisation environnementale
Step du Légué

Date de réception	: 6 septembre 2022
Présenté par	: Saint-Brieuc Armor Agglomération
Lieu	: boulevard de la Mer – SAINT-BRIEUC
Cadastre	: //
N° de dossier	: AIOT 0100005362

Conformément au Code du patrimoine, notamment son Livre V, j'accuse réception, à la date ci-dessus mentionnée, du dossier cité en objet.

Le projet présenté, compte tenu de sa localisation et de son importance, n'est pas susceptible de porter atteinte à la conservation du patrimoine archéologique. En conséquence, je vous informe qu'aucune prescription d'archéologie préventive ne sera formulée dans le cadre de l'instruction de ce dossier.

Il conviendra toutefois que vous rappeliez au maître d'ouvrage des travaux la nécessité d'informer la Direction régionale des affaires culturelles, Service régional de l'archéologie, de toute découverte fortuite qui pourrait être effectuée au cours des travaux, conformément aux dispositions prévues par l'article L.531-14 du Code du patrimoine.

Pour le Préfet et par délégation,
la Directrice régionale des affaires culturelles,
Pour la Directrice régionale

Yves MENEZ
Conservateur régional de l'archéologie